



Décision n° P2025-04
du président du directoire du 25 mars 2025

portant délégation de signature à Monsieur Vincent HULOT, membre du directoire

Le président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n° 2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment ses articles 21 et 22 ;

Vu la délibération n° CS 2023-3-1.1 du conseil de surveillance du 28 septembre 2023, portant renouvellement de nomination des membres du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu la délibération n° CS 2023-4-1.5 du conseil de surveillance du 7 décembre 2023, portant renouvellement de nomination d'un membre du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu la décision du directoire n° D2017-16 du 21 juillet 2017 fixant les modalités de publication des actes et des décisions du directoire et de son président ;

adopte la décision suivante

Article 1 – Titres de recettes relatifs au foncier

Délégation est donnée à Monsieur Vincent HULOT, membre du directoire, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Cathy BRULIN-MINA, directrice Foncier, Maîtrise des emprises, à l'effet de signer au nom de Monsieur Jérôme DEZOBRY, président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, les titres de recettes relatifs à la direction Foncier, Maîtrise des emprises.

Article 2 – Conditions générales

La délégation consentie par la présente décision est exercée dans la limite des attributions des délégataires, et dans le respect des règlements et des procédures en vigueur dans l'entreprise.

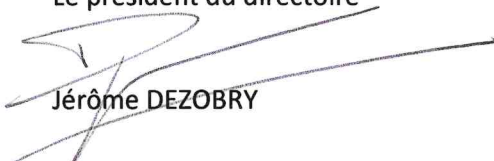
Les délégataires rendent compte au président du directoire de l'utilisation faite de la présente délégation.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au Recueil officiel des actes du directoire et de son président et sur les sites internet et intranet de la Société du Canal Seine- Nord Europe.

Fait à Compiègne, le 25 mars 2025

Le président du directoire



Jérôme DEZOBRY

